LE KRACH DE LA "GAZETTE DU FRANC"

Le premier interrogatoire de Mme Marthe Hanau a eu lieu hier

La galerie du Palais de Justice où se trouve le cabinet de M. Glard, juge d'instruction chargé de l'affaire de la « Gazette du Franc » a pris, hier après-midi, un aspect inaccoutumé. L'annonce de l'interrogatoire de Mme Hanau en était la cause.

Dans un coin, assise sur un banc, une femme âgée, vêtue d'un manteau noir orné de fourrure, attendait depuis quelques instants. C'était la mère de l'ex-présidente du Conseil d'administration de la « Gazette du Franc ».

A 14 heures, heure fixée par le magistrat, Mme Hanau, accompagnée de deux inspecteurs, arrivait dans la galerie.

Modestement vêtue, chapeau de feutre marron, manteau de même couleur, orné de fourrure, Mme Hanau avait l'air fatigué, ses traits étaient tirés et ses yeux bouffis. Pourtant, elle ne semblait pas avoir perdu l'habitude du commandement et c'était sur un ton sans réplique qu'elle demandait à un inspecteur de fermer la porte d'une petite pièce se trouvant devant le cabinet de M. Glard où elle était peu après introduite.

Mme Hanau était alors avisée de la présence de sa mère, mais, voulant sans doute éviter une scène pénible et conserver tout son courage, elle priait M. Dominique d'aviser cette dernière qu'elle ne pouvait la voir. Mme Hanau mère quittait alors le palais poursuivie par les photographes.

Une déclaration de Mme Hanau

Il est 15 heures, lorsque l'interrogatoire de Mme Hanau commence.

Avant que le juge ait posé une question, l'ex-directrice de la « Gazette du Franc » a tenu à faire la déclaration suivante : « Lorsque la campagne de presse s'est déclarée contre la « Gazette du Franc », j'ai estimé que nous allions avoir à faire face à de nombreuses demandes de remboursement. Afin de me procurer des disponibilités, j'ai retiré un certain nombre de valeurs des coffres-forts et je les ai fait transporter à mon domicile, à Boulogne.

Je suis très étonnée que l'on n'ait pas retrouvé ces titres. Ils représentaient une valeur de 1.000.000 francs et avaient été placés dans le placard gauche de ma salle de bains. La clef était restée sur la porte.

Peut-être, demanda alors M. Glard, pourriez-vous, Madame, me dire également où se trouvent vos bijoux ?

Mes bijoux, répartit Mme Hanau, sont ma propriété personnelle ».

A ce moment M. Pachot arrivait chez le magistrat. Mis au courant de la déclaration de Mme Hanau, il quittait bientôt le cabinet du juge, se rendant à Boulogne pour vérifier l'exactitude des dires de l'ex directrice.

L'interrogatoire

Reprenant l'interrogatoire de Mme Hanau, M. Glard s'est efforcé de savoir dans quelles conditions et pour quelles raisons Mme Hanau avait demandé le 30 novembre dernier l'escompte de 2.794.000 francs de bons de la Défense nationale à M. Chauveau, notaire.

Mme Hanau a répondu que c'était uniquement pour avoir des disponibilités et faire face aux demandes de client qu'elle avait demandé cet escompte. M. Chauveau lui avait remis le 1er décembre un chèque au porteur d'un million. Ce chèque avait été encaissé le lundi 3 seulement par deux employés des caisses de la « Gazette du Franc ». Les 1.794.000 francs restant chez M. Chauveau ont été versés entre les mains de M. Coutant, syndic de la faillite. A Mme Hanau d'ajouter : « Ce jour-là d'ailleurs, j'ai versé dans la caisse de la « Gazette du Franc » 300.000 francs en rentes françaises provenant de ma fortune personnelle ». C'est sur ces mots que M. Glard a terminé l'interrogatoire.

Avant que sa cliente ne quitte le cabinet du juge, Me Dominique a tenu à faire observer que, quelque puisse être l'intérêt des questions de détail posées aujourd'hui, sa cliente et lui-même entendraient savoir le plus tôt possible qu'elle était l'accusation générale portée contre elle et quels étaient les faits sur lesquels elle se fondait.

Mme Hanau a regagné ensuite la prison St-Lazare. Quelques instants après, le colonel de Courville était introduit dans le cabinet de M. Glard.

L'état de M. Pierre Audibert

Le docteur Paul, médecin légiste, s'est rendu, ce matin, au chevet de M. Pierre Audibert. Il a constaté que l'état de santé de ce dernier continuait à s'améliorer.

M. Audibert a pu, ce matin, quitter le lit et se promener quelques instants dans sa chambre. M. le docteur Paul lui rendra à nouveau visite, lundi prochain et donnera alors un avis définitif à la suite de cette consultation.

Une centaine de plaintes reçues à Lille

Le nombre des plaintes arrivées au Parquet de Lille, concernant la « Gazette du Franc », se monte maintenant à une centaine. M. Salles, commissaire, en continue le dossier, et les auteurs seront convoqués ultérieurement à tour de rôle.

A. Marchandier LILLE 11 Rue St-Pierre-St-Paul. TSF

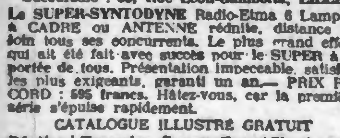

Succursale : 55, Rue Léon-Gambetta, LILLE

Le SUPER-SYNTODYNE Radio-Etma 6 Lampes, à CADRE ou ANTENNE réduite, distance de loin tous ses concurrents. Le plus grand effort qui ait été fait avec succès pour le SUPER à la portée de tous. Présentation impeccable, satisfait les plus exigeants, garanti un an.— PRIX RECORD : 595 francs. Hâtez-vous, car la première série s'épuise rapidement.

CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATUIT

Dépôts : à Tourcoing, Serrure-Ersant, 79, r. du Haze — à La Madeleine, Quiclet, 46, rue Fontaine

Le crime horrible d'une brute à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Parquet sur les lieux

Le Parquet, qui avait été prévenu téléphoniquement, arriva cour Stiévenaert à dix heures. Il était représenté par MM. Dardet, substitut du procureur de la République ; Glorian, juge d'instruction et Lebrun, greffier.

Les magistrats interrogèrent à leur tour Mme Dekeer et Georgette Meurice, qui renouvelèrent leurs déclarations.

Ils procédèrent ensuite à des constatations sur place. Dans l'unique pièce du rez-de-chaussée, étendu sur deux chaises, se trouvait le cadavre du petit Emile, un joli bébé aux belles boucles de cheveux blonds. Son pauvre corps est couvert de plaques violacées provenant des nombreux coups qu'il a reçus de son bourreau.

Le Parquet fit saisir la corde avec laquelle la brute ligotait sa victime. Dans la chambre du second étage, on releva des taches de sang sur le matelas du lit et sur le plancher.

Le cynisme du criminel

Après avoir apposé les scellés sur la porte de la chambre, les magistrats se rendirent au commissariat de police pour interroger Joseph Wibaut.

Avec un cynisme révoltant, n'exprimant aucun regret à l'égard de son innocente victime, Wibaut se contenta de nier l'avoir battue et persista à dire que le petit s'était blessé en tombant du lit. « Pourquoi avait-il la tête si fragile... » ajouta-t-il.

Concernant deux griffes relevées au cou du bambin, Wibaut répondit : « C'est l'enfant qui s'est griffé lui-même... »

Interrogé sur les traces de sang relevées sur le plancher, il dit : « C'est le gosse qui m'a donné un coup de pied sur mon doigt blessé ».

Voyant qu'il n'y avait rien d'autre que des mensonges à tirer du jeune monstre, le Parquet se retira à midi 30.

L'autopsie du corps de la victime est ordonnée

Le cadavre du petit Emile Meurice a été conduit dans la matinée à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine et M. le docteur Muller, médecin légiste, a été commis pour en pratiquer l'autopsie.

Cette opération sera faite ce matin.

Les aveux du monstre

A 14 heures, alors que les agents lui passaient les menottes pour le conduire à la maison du crime, Joseph Wibaut demanda à parler au commissaire de police.

M. Baumelon lui déclara qu'il ne pouvait pas l'interroger, mais que si il avait une déclaration spontanée à faire, il allait la recueillir.

C'est alors que Wibaut prononça ces mots : « Je ne croyais pas avoir frappé si fort ».

Devant MM. Dardot, substitut et Glorian, juge d'instruction, Wibaut passa des aveux :

« Dans la nuit de mercredi à jeudi, le petit s'était oublié dans le lit, déclara-t-il, j'ai voulu le corriger. Quand mon amie fut partie à son travail, j'ai déshabillé l'enfant et l'ai ligoté sur le lit, puis avec une serviette mouillée, je l'ai frappé jusqu'au moment où Mme Dekeer intervint. L'enfant perdait du sang par la bouche et le nez... ».

Il avoua également avoir jeté sa victime dans l'escalier.

A mort l'assassin !

Après avoir pris acte de ces aveux, le Parquet fit conduire le criminel à son domicile pour faire de nouvelles constatations.

M. le docteur Muller, qui était présent, établit que les taches relevées étaient bien du sang provenant de la victime. L'une d'elles se trouvant sous le poêle, laisse supposer que le bébé, terrorisé, s'est réfugié à cet endroit pour échapper à son bourreau.

Dans un tas de linge sale, le monstre alla lui-même chercher la serviette, avec laquelle il avait frappé sa victime.

La présence du Parquet avait attiré une foule de curieux devant la cour Stiévenaert. Quand le criminel sortit pour être conduit au commissariat de police, il fut l'objet de cris : « A mort ! Assassin ! » Il fallut l'intervention de la police pour le préserver, ce qui n'empêcha pas Wibaut de recevoir un coup de poing lancé par un inconnu.

Un forcené

Wibaut a été reconduit au commissariat du 6e arrondissement, où il passa la nuit. Il sera, ce matin, déféré au Parquet.

Les renseignements recueillis sur son compte sont médiocres. Il travaillait irrégulièrement. Cependant, on ne le connait pas comme se livrant à la boisson. Il était réputé, toutefois, comme étant très violent. Il battait fréquemment sa maîtresse. Celle-ci l'avait d'ailleurs menacé à plusieurs reprises de se séparer de lui. Quant au petit Emile, il recevait plus souvent des coups que des caresses.

Wibaut frappait même son bean-père et l'on dit que sa mère a dû être opérée des suites d'un coup de pied au ventre qu'elle aurait reçu de lui.

Ce drame odieux a produit une profonde émotion dans le quartier de Wazemmes. Le petit Emile, qui était très gentil, était aimé par les voisins. Ceux-ci se sont d'ailleurs déjà occupés d'ouvrir une souscription pour les funérailles.

Ajoutons que Wibaut, qui n'a pas 18 ans, n'est pas passible des assises et qu'il aura à répondre de son crime devant le tribunal pour enfants.

Georges DESPLANQUE.

Est-ce un tableau de maître, qui a été découvert à Hautmont ?

On vient de découvrir chez M. T..., 18, rue Victor Hugo à Hautmont, parmi quelques tableaux qui se trouvaient dans un grenier, un tableau d'un Maître qui a les honneurs du Musée National de Bruxelles et datant de l'année 1835.

D'après des connaisseurs qui l'ont examiné ce serait une œuvre de grande valeur. Il va le faire expertiser.

L'épilogue tragique d'une querelle à Delettes, jugé par les Assises du Pas-de-Calais

Une vieille rancune doublée d'une haine implacable nées entre deux cultivateurs voisins, les Joly et les Alba, qui s'est terminée sans pourtant résoudre le problème, par un drame, dans le village de Delettes (Pas-de-Calais), telle est l'affaire qui a été jugée hier par la Cour d'assises siégeant à Arras.

Une séance houleuse

Les deux familles se sont trouvées réunies dans la salle de la Cour d'assises, haineuses et mauvaises.

Elles ont suivi ces longs débats, au cours desquels les avocats de la défense et de la partie civile qui s'est constituée pour réclamer 200.000 fr. de dommages-intérêts, croisèrent opiniâtrement leurs lames, haine transmise par les deux familles. En de trop nombreuses passes d'armes, ils s'interpelleront, préciseront, rectifieront, déchaîneront l'hilarité dans l'auditoire au point qu'il semble qu'on oublie le drame de Delettes, et qu'au milieu de tout cela il y a un cadavre.

Le drame

D'après l'acte d'accusation, François Joly avait, le 23 juillet 1928, rencontré son père, qui avait le visage ensanglanté. Il apprit qu'à la suite d'une discussion il avait été frappé par un autre cultivateur, Victor Alba.

Plus tard, le fils Joly rencontre ce dernier. Ce fut le drame rapide : un coup de palonnier porté par le jeune homme et le cultivateur était abattu atteint mortellement.

Le verdict

Le jury a rapporté un verdict négatif et *Joly a été acquitté. La partie civile a cependant obtenu 140.000 francs de dommages-intérêts.*

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La rédaction d'une interdiction est très délicate dit-il, surtout en ce qui concerne les avocats. Il n'y a pas de doute, c'est dans la profession d'avocat que sont commis les pires abus. Si je n'avais appartenu longtemps au Conseil de l'ordre et si je n'étais tenu par le secret professionnel, j'aurais de tristes exemples à vous donner. Mais je ne voudrais pas que les considérations de ceux qui cumulent cette profession avec le mandat de parlementaire puisse empêcher le Parlement de prendre les précautions nécessaires pour arriver à l'assainissement des mœurs publiques.

La Chambre applaudit.

M. COLOMB demande l'ajournement en raison de la complexité du problème.

On vote. Et, par 450 voix contre 25, l'ajournement est repoussé.

Le premier paragraphe du texte de la commission est adopté.

Des amendements déposés par MM. Colomb et Lefas sont retirés par leurs auteurs, après intervention de M. Poincaré.

Le texte de la Commission est finalement adopté.

La Chambre est appelée à se prononcer sur l'ensemble du budget. Quelques députés expliquent leur vote. Puis le ministre des Finances adresse à l'assemblée les remerciements d'usage. Et M. Fernand Bouisson exprime le souhait qu'à l'avenir le débat budgétaire s'institue de telle manière qu'il puisse, à la fois, normalement se développer et aboutir.

On vote enfin. **Et l'ensemble est adopté par 460 voix contre 128.**

Ayant fixé leur prochaine séance à jeudi prochain, les députés quittent le Palais-Bourbon un peu avant 8 heures... Il fait grand jour depuis longtemps.

LE VOTE DE NOS DEPUTES

Voici les votes des députés du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne dans le scrutin de la Chambre sur le relèvement de l'indemnité parlementaire :

NORD. — **Ont voté pour :** MM. Salengro, Bracke, Parsy, Delcourt, Lefebvre, Goniaux (socialistes). — M. Debève (gauche radicale). — MM. Lierman, Détailleurs, Maurice Vincent (républ. de gauche).

Ont voté contre : MM. Nicolle, Grousseau, Pilchon (Union républ. démocratique). — M. Surmont (Républ. de gauche).— MM. Carlier-Caffieri Delmotte, Deligne (gauche radicale). — M. Desoblin (communiste).

Se sont abstenus : MM. Coutel, Bergerot, Des Rotours, (Union républ., démocratique). — M. Loucheur (gauche radicale). — M. René Faure (non inscrit).

PAS-DE-CALAIS. — **Ont voté pour :** MM. Tellier, Louart, Meës, Evrard, Cadot (socialiste). — M. Lemelle (gauche radicale). — M. Delesalle (gauche unioniste). — MM. Narcisse Boulanger (républicain de gauche). — M. Canu (rad. et rad. soc.)

Ont voté contre : MM. Taillandier, de Saint-Just (Union républ. démocratique). — M. Salmon (républ. de gauche).

Se sont abstenus : MM. Appourchaux (Union républ. démocratique). — M. Léon Vincent (républ.-socialiste).

En congé : M. Geursy (rad. et rad. soc.)

AISNE. — **Ont voté pour :** MM. Monet, Tricoteaux, Deguise (socialistes). — M. Guernut (indép. de gauche). — MM. Accambray et Hault (rad. et rad. soc.).

A voté contre : M. Rillart de Verneuil (Union républ. démocratique).

AU SENAT

La révélation des délibérations du jury criminel

Hier au Sénat, M. Henri Merlin a posé une question à M. Barthou sur les mesures à prendre pour empêcher la révélation des délibérations du jury criminel.

M. Barthou répond qu'il est décidé à défendre énergiquement l'institution du jury. Ceux qui demandent sa suppression veulent, sans l'avouer, le remplacer par des tribunaux d'exception.

Le Ministre reconnait les faits regrettables qui se sont produits. Il a décidé de déposer un projet ajoutant à l'article 378 un paragraphe frappant de peine la violation du secret professionnel.

M. Merlin se déclare satisfait et la séance est levée.

Un grave accident d'automobile à Lille

La victime, très connue dans la région, est dans un état alarmant

Vendredi, vers 15 h. 45, Mme Breton, demeurant 29, rue Gantois, a été victime d'un grave accident d'automobile sur les causes duquel M. Christol, commissaire de police, et son secrétaire, du 4e arrondissement, ont enquêté toute la soirée d'hier.

L'enquête

Hier, vers 15 h. 45, Mlle Torck Antoinette, 20 ans, sans profession, demeurant 13, rue de Fleurus, accompagnée de son frère et de M. Loheac, interne des hôpitaux, suivait en auto la rue Jean-Bart, venant de la place Philippe-Lebon, se dirigeant vers le boulevard des Ecoles. La demoiselle tenait sa droite et marchait à allure très modérée en faisant actionner son klaxon.

A hauteur de la rue Jeanne-d'Arc, un camion, traîné par des chevaux, contournait l'Institut Industriel du Nord et prenait la direction de l'auto de Mlle Torck. Cette dernière obliqua naturellement un peu à gauche pour éviter et dépasser le lourd camion. A ce moment alors, à quarante mètres environ, Mme Breton, 73 ans, mère du regretté professeur Breton, demeurant 29, rue de Gantois, traversait la chaussée.

Au même instant, de derrière le camion, une autre auto débouchait de la rue Jeanne-d'Arc, conduite par M. Edouard Marquilly, 30 ans, marchand de meubles, 27, rue de Condé.

M. Marquilly doublait le camion, s'engageait sur la rue Jean-Bart, éraflait à droite la voiture de Mlle Torck et s'arrêtait un peu plus loin.

Les conducteurs, sortis pour « discuter » les causes de ce léger tamponnement, furent alors tout surpris de voir à quelques pas d'eux le corps de la dame baignant dans le sang.

Quel est l'auteur de l'accident ? L'enquête le dira aujourd'hui.

Mme Breton est dans un état grave

Des passants, aidés des conducteurs des voitures, relevèrent Mme Breton. Un docteur qui passait s'offrit à transporter la blessée à son domicile où on ne put l'interroger, son état ne permettant pas de le faire. Mme Breton porte des fractures multiples aux bras et jambes, ainsi que des contusions sérieuses sur tout le corps.

Les pilules du "docteur Ali" étaient très demandées

Le pharmacien Schuttelaere, de Malo, qui sera interrogé aujourd'hui dira peut-être pourquoi...

(De notre correspondant particulier)

D'après les renseignements qui nous parviennent, l'ex-pharmacien de Malo-les-Bains Schuttelaere, que l'on poursuit pour les faits que nous avons longuement relatés sera entendu aujourd'hui à l'instruction, de nouvelles commissions rogatoires étant arrivées au cabinet du magistrat instructeur dunkerquois.

De nombreuses personnes ont cité tous les produits que présentait en vente le prévenu d'aujourd'hui.

Schuttelaere paraît résigné. Il attend son interrogatoire et peut-être aussi une condamnation rapide.

Ajoutons que l'ex-pharmacien ne se plaint en prison que du manque de confort et du froid.

Etant « à la pistole », il fait venir ses mets du dehors.

Le magistrat instructeur est actuellement en possession d'un volumineux courrier et c'est ainsi qu'il apprend par les nombreuses lettres qui sont saisies et adressées à M. Schuttelaere, combien les cachets et pilules du docteur Ali étaient demandés.

CHAPEAUX ABBAYE 2, rue Esquermoise — LILLE —

Tribunal Correctionnel DE LILLE

AUDIENCE DU 14 DÉCEMBRE

Indésirables. — 15 jours de prison à Guilbert Hippolyte, 42 ans, journalier, sans domicile fixe, pour vagabondage.

— 6 jours à André Paul, 30 ans, ajusteur, sans domicile fixe, arrêté sans ressources place de la Gare, en infraction à un arrêté d'expulsion.

Incorrigible poivrot. — Pour ivresse en récidive correctionnelle, Blicq Jean, 33 ans, camionneur à Lille est condamné par défaut à 15 jours de prison et 50 fr. d'amende.

De la tenue, s. v. p. — 50 fr. d'amende à Jules Bertrand, 23 ans, rattacheur à Lomme, pour outrage public à la pudeur ; la victime de l'exhibition obtient 1 fr. de dommages et intérêts.

Port d'arme prohibée.— Pour avoir essayé son revolver à l'Espianade, dans la nuit du 15 octobre, Marcel Couillard, 26 ans, 6, contour de l'Hôtel-de-Ville, écope 50 fr. d'amende. Le tribunal ordonne, en outre, la confiscation de l'arme.

Outrages et ivresse. — Pour outrages au garde champêtre Lepoutre, Verbecke Polydor, 48 ans, journalier à Marcq-en-Barœul qui était pris de boissons, est condamné à 6 jours de prison avec sursis, 25 et 5 fr. d'amende.

Violences. — Pour coups portés à sa belle-sœur, 25 francs d'amende à Joseph Bauyens, 19 ans, rattacheur, chemin du Halage, à Loos.

Accidents d'auto. — Marlet, représentant de commerce à Paris, a renversé boulevard de Paris, à Roubaix, M. Beudaert. Le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende pour le délit de blessures involontaires et à 1.000 fr. de dommages-intérêts à sa victime.

— 8 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende à Picavet, chauffeur d'auto, pour avoir renversé à Roubaix, boulevard de Paris, un piéton, M. Boone.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue.

RENCONTRE D'AUTOS

Aujourd'hui, vers 15 heures, une collision s'est produite à l'angle des rues de Fontenoy et Richard-Lenoir, entre l'auto de M. Lernoult Jules, rue de Tourcoing, 72, à Wattrelos, et celle pilotée par M. René Portier, au service de M. Danton, rue du Wattrez, à Louviers (Eure). — Dégâts matériels.

Guêtres pr hommes, toutes nuances : à 15 et 20 fr. Aux Chaussures Boucau, 3, rue Pierre-Motte, Rx

RAOUL LAPARRA A L'ASSOCIATION SYMPHONIQUE DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE

Le 4e concert consacré à la musique espagnole aura lieu le mardi 18 décembre, à 20 h. 1/2, salle Pierre Destombes

On sait que la plupart de nos compositeurs se sont laissé tenter par l'Espagne et son folklore. Nul n'était mieux qualifié que l'illustre musicien Raoul Laparra, l'auteur de la « Habanera » la « Jota », le « Joueur de viole », ouvrages inscrits encore actuellement au répertoire de l'Opéra-Comique, de nous faire apprécier le charme tour à tour, violent, passionné, et entraînant de la musique espagnole. Les auditeurs auront donc le triple plaisir de voir Raoul Laparra qui a bien voulu honorer de sa présence ce concert, se produire comme compositeur, virtuose, chef d'orchestre. A cette même séance l'un de nos plus brillants violonistes de l'époque, M. Julien Villain, 1er prix du Conservatoire de Paris et prix d'excellence du concours de virtuose de « l'Echo de Paris » se fera également entendre dans des pièces de musique espagnole de Granados, Sarasate, Lalo.

Au programme : œuvres de Raoul Laparra, Ed. Lalo, Granados, Sarrasate, Chabrier.

Phonographes

J. BARDIAUX. Seule maison, 53, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE JAZZ-BAND

depuis 475 francs. Facilité de paiement. MAISON DE CONFIANCE —3—

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

Les membres titulaires de la carte demi-tarif des tramways pourront se présenter à la permanence, à partir du 15 décembre, pour déposer leur carte de priorité et une photographie pour la carte à obtenir (année 1929).

GRANDE VENTE DE SOLDES

Avant Inventaire

AUX CHAUSSURES DOLLY

20, Rue de Lannoy

RABAIS DE 50 %

SUR LES FINS DE SERIE

SOULIERS pour Dames depuis 19.95

Sociétés et Comités

COMITÉ DES FÊTES DES QUARTIERS DU PILE, SARTEL ET TROIS-PONTS. — Le Comité a décidé que pendant les festivités officielles de 1929, des petites fleurs insignes seraient vendues par des jeunes filles au profit de l'Œuvre Antituberculeuse.

Le Comité fait connaitre aux commerçants des trois quartiers que des timbres-vignette ainsi que des carnets de timbres antituberculeux sont en vente dès ce jour chez les commerçants, dont les noms suivent : MM. H Leuridant, 335 bis rue Jules Guesde ; A. Seghers, 26, rue du Pile ; G. Deckeyser, 77, rue du Pile ; F. Faillie, 40, rue de Mons ; P Winants, 9, rue de Babylone ; A. Turpin, 4, rue Bourdaloue ; P. Equinet, 14 rue de Cohem (à l'arrivée du Stand) ; L. Verhenne, 34 rue de Leuze.

Reins -- Vessie -- Voies Urinaires

douleurs d'uriner avant, pendant ou après, urine avec filaments, difficultés d'uriner avec grande douleur, urines sanglantes, troubles à mauvaise odeur, purulente, coliques néphrétiques, pierre, gravelle. Garantit le soulagement par les plantes ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

AMICALE DU BOULEVARD D'HALLUIN. Dimanche 16 décembre 1928, à 9 h. 45, assemblée générale annuelle de l'Amicale, dans une des salles de l'école.

Ne manquez pas d'observer le ciel demain vers Midi.

ETRENNES AUX ENFANTS DU FONTENOY — Le Comité oficiel des fêtes du Fontenoy, ayant son siège chez Dhondt, 127, rue du Fontenoy, rappelle que les inscriptions continueront tous les jours de 17 à 19 h. 30, dimanche prochain toute la journée et jusqu'au jeudi 20 décembre.

Bock Meyerbeer TRIPLE.......... ....BLONDE

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Ce soir, samedi, à 20 heures, au local, chez M. Dubus, répétition générale.

Grand choix de Souliers pour hommes et dames 79 fr. — 89 fr. — 99 fr. Aux Chaussures Boucau, 5, rue Pierre-Motte, Rx

HARMONIE DES ANCIENS SOLDATS FRANÇAIS ET ALLIÉS. — Demain dimanche l'Harmonie des « Anciens Soldats Français et Alliés » donnera sa seconde audition de Sainte-Cécile, en l'église Saint-Jean-Baptiste, pendant la messe de 11 h. 30.

LAVEUSES

DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR

200 machines chêne ou pichpin, dont 50 modèles (avec volant, 155 fr., avec moteur 465 fr.), tordeuses les plus grande largeur, 100 fr., garantie 5 ans : J. OLIVIER BRASSART, 166, rue de Paris, TOURCOING (près Gare des Francs).

On porte à domicile (gratuitement).

AMICALE DES ARTS. — Le Comité de l'Amicale des Arts fait appel à tous les amateurs de boxe de Roubaix et environs pour les inviter à assister au grand gala organisé dimanche, à 16 h. 30, salle des fêtes, rue de l'Hospice, au profit du timbre antituberculeux.

POUR CAUSE D'INVENTAIRE et pendant quinze jours seulement, RABAIS DE 10 % sur tous les achats au compiant en horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, chez VERPOORT-BOSSUT, rue de la Gare, 116 (près de la Gare), Roubaix. — R. C. Roubaix 6.581.

HARMONIE DES ACCORDEONISTES. — Répétition générale dimanche à 9 h. 30, au local, à 17 h., tombola.

Hémorragies

par la bouche, le nez, par l'urine et l'anus, des deux sexes. Hémorragie des Epoques, soulagement rapide et garanti par les plantes : Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

ANCIENS ELEVES DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DE SARTS ET INDUSTRIES TEXTILES (groupe tissage). — Réunion mensuelle dimanche 16 décembre 1928, à 10 h., dans l'amphithéâtre de tissage. M. Labriffe parlera des tissus ancien brochés à la main.

MAINTENANT...

JE VOIS CLAIR!

grâce à...

JOSE FRIBOURG

Opticien-Spécialiste

"A l'Optomètre"

18 bis, Grande-Rue, ROUBAIX

LUNETTERIE OPTIQUE

ORDONNANCES — RÉPARATIONS

MUTUELLE, NADAUD. — Ce soir, samedi, à 18 heures 30, au siège, réunion des commissions administrative et de contrôle.

AU TOUCHE A TOUT

23, Rue Pierre-Motte

LINGERIE-BONNETERIE

GRAND CHOIX DE LINGE DE MAISON

Gros — Entrée Libre — Demi-Gros

CLUB ROUBAISIEN DU CHIEN DE DÉFENSE. — Dimanche 16 décembre, de 8 à 12 h. ; mardi et jeudi de 18 à 21 h., séances de dressage avec l'homme d'attaque. De service M. Desmedt.

Hémorroïdes

simples ou saignantes. Soulagement rapide et garanti par les plantes. Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

ETAT CIVIL

Naissances : Andrée Gaeremynck, 51, rue de la Fosse-aux-Chênes ; Irène Losfeldt, boul. d'Armentières, 90 ; Etienne Seress, 34, rue Cuvelle ; Michel Duforest, 533, rue de Lannoy.

Publications : Georges Boudry, tapissier, 31, rue Lèverrier, et Ursule Richard, institutrice, 98, rue de l'Ommelet ; Victor Houtteman camionneur, rue des Longues-Haies, cour Delcourt-Salembier, 5, et Odile Respilleux, soigneuse, mêmes rue et cour, No 2.

Décès : Marie Dutilleul, épouse Bacq, 36 ans 22, rue Châteaubriand ; Paul Allaeys, époux Vanpeteghem, 47 ans, 31 bis, rue du Collège ; Monique Petit, 11 jours, rue Lannes, 2 ; Du-

Dans votre intérêt

Faites votre lessive au Blanco en suivant exactement le mode d'emploi. Vous aurez d'abord du linge plus blanc, mieux détaché, ensuite vous lerez votre lessive bien plus rapidement et sans la moindre fatigue et, pour terminer, votre lessive vous coûtera bien moins cher qu'autrefois, car Blanco ne demande que très peu de savon, pas du tout de Javel, et ne nécessite que 20 minutes d'ébullition, donc très peu de combustible. Vous avez donc intérêt à suivre le mode d'emploi.

WATTRELOS

PROJET DE MISE EN ÉTAT DE VIABILITÉ DE LA RUE DU PETIT-TOURNAI. — Les propriétaires riverains de ladite rue sont invités à assister à une réunion qui aura lieu dimanche 16 décembre, à 9 h. 30, à l'annexe de la mairie, salle de vote.

AUX « GAIS ROSSIGNOLS ». — Aujourd'hui samedi 15 décembre, à 21 heures, répétition générale.

A « LA GAULOISE ». — Le raccroc du banquet aura lieu le samedi 22 décembre. On peut s'inscrire dès maintenant au siège de la société.

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS. — Les membres de la Section en possession de leur certificat provisoire pour la carte du Combattant sont priés de déposer au siège avec une photo et une ancienne carte d'élec-

---

FEUILLETON DU 15 DECEMBRE 1928. — No 58

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

Et plus loin, à la page suivante :

« Eh bien, non, je n'ai pas résisté... J'ai été lâche, sans force, sans virilité... J'ai succombé devant tes séductions, Blanche adorée... tu es trop belle, aussi, et trop douce et trop bonne ; c'est fini : je t'aime d'amour, Blanche... j'en mourrai, cela est certain... Un amour semblable est mortel... mais mourir de l'amour qu tu inspires, quelle joie ! souffrir à cause de toi, par toi, quelle félicité ! Je t'aime, Blanche, et pour que tu n'entrevoies jamais cet horrible secret, je vais être obligé de me trouver injuste, sévère et cruel envers toi... Je te chercherai des défauts, j'en inventerai au besoin, j'imaginerai des fautes et je te punirai sans pitié, parce qu'il faut que tu ignores toujours ce qui se passe en moi, parce que j'aimerais mieux mourir que laisser le moindre soupçon effleurer ton âme ; parce qu'il faut aussi que le monde se méprenne. Je préfère qu'il me blâme pour trop d'aversion plutôt que pour trop d'amour. Je t'aime, Blanche, et je vais te faire souffrir ! ! »

Ainsi se continuait, jusqu'à la dernière page, cet étrange roman d'amour plein de la passion la plus ardent, où chaque phrase, chaque mot, pour ainsi dire, attestait une torture surhumaine.

Cet homme vivait de son secret, pour ainsi dire, et pour parler le langage d'un grand philosophe :

« Il se désaltérait de ses larmes et se nourrissait de son cœur. »

Cela se poursuivait jusqu'au jour où la comtesse Marguerite était venue dans son cabinet appuyer la demande en mariage du marquis Georges de Thévanne.

Ce jour-là, Gilles avait écrit :

« On vient de me demander sa main. Elle aime, dit-on. Est-ce vrai ? on se trompe peut-être... Est-elle capable de lire en son âme et ne s'est-on pas abusé sur ses sentiments ?...

« Que vais-je faire ?... Ma vie s'est écoulée depuis deux ans à me poser cette seule et éternelle question Pauvre moi ! ! J'ai refusé. Je n'ai pu expliquer mon refus. Mais je ne pourrai refuser toujours. Alors, elle se mariera ? Jamais ! »

Le manuscrit s'arrêtait là.

Gilles prit sa plume, la trempa dans l'encre et écrivit quelques mots.

« Je viens de la voir. Elle aime Thévanne. Elle a pleuré. J'ai été faible devant sa douleur. J'ai presque promis de lui donner celui qu'elle aime ... Et moi, que vais-je devenir ?... Et que m'a-t-elle appris ?... ses chastes lèvres chéries ont laissé tomber — innocemment — une révélation monstrueuse : Pierre Morgand l'aime ! l'aime d'amour !... C'est ma faute, mon Dieu ; c'est ma très grande faute !... »

Et Gilles, rejetant sa plume, s'étendant, fatigué, dans son fauteuil, rêva, les yeux obstinément fixés sur les feuilles éparses où chacune des journées de sa vie — depuis la naissance de son amour — était pour ainsi dire pointée d'une douleur.

Telle avait été sa tristesse, ce jour-là, qu'il était, à ce moment, dans une prostration profonde, dans un anéantissement presque complet de toutes ses facultés.

Peu à peu, ses idées s'alourdirent ; il ferma les yeux, assoupi, endormi, à force de fatigue, et brusquement qu'il ne songea point à remettre, dans le tiroir secret, les feuilles auxquelles il avait confié le douloureux secret de son cœur.

Il resta ainsi, les mains jointes, le front plissé, la tête appuyée contre le dos du fauteuil, le visage tourné vers la fenêtre ouverte.

De la fenêtre on apercevait la cime des grands arbres séculaires du parc, que faisait pencher l'une vers l'autre et se saluer cérémonieusement un vent violent qui venait de se lever.

Le soleil brillait encore, mais de temps en temps disparaissait sous les nuages qui se pressaient et se bousculaient, poussés par ce vent d'orage.

Sur la façade du château, faisant face au parc, quelques fenêtres claquèrent et la rafale, s'engouffrant dans les chambres, fouetta les rideaux qu'elle tordit, repoussa, ramena, attira au dehors où ils flottèrent tout à coup comme des voiles.

Les domestiques coururent fermer les fenêtres.

Seule, celle de Gilles resta ouverte.

Le comte dormait toujours.

Quelqu'un frappa à la porte et, Gilles ne répondant pas, ouvrit.

C'était Caradec.

La porte établit un courant d'air violent ; un coup de vent, balayant le bureau, bouleversa les papiers, emporta cinq ou six feuilles du manuscrit et, s'acharnant avec rage sur la fenêtre, brisa les vitres.

Gilles se réveilla, vit Caradec, se leva et poussa les feuilles dans son tiroir qu'il ferma, pendant que le marin s'occupait de la fenêtre.

Caradec avait vu les papiers s'envoler dans le jardin, mais, craignant d'être grondé, se réserva d'aller les ramasser sans prévenir le comte et de les remettre tels quels sur le bureau.

Ce fut dans cette intention qu'il descendit aussitôt.

Au moment où les feuilles, passant par la fenêtre, étaient emportées dans le jardin par un coup de vent, un homme, mélancoliquement, marchant tête baissée, remontait l'allée, sans prendre garde aux rafales et aux tourbillons qui annonçaient la tempête.

C'était Pierre Morgand.

Il venait de quitter le marquis de Thévanne et, le cœur bouleversé, inquiet, ne sachant point trop ce qui se passait en son âme, il s'en revenait du parc profondément triste, car il avait vu l'amour de Blanche pour le marquis, un amour violent dans sa simplicité naïve.

Dans le premier moment, sa jalousie éveillée l'avait fait se jeter en face de Thévanne.

La douce voix de la jeune fille l'avait calmé. Quel magique pouvoir possédait-elle donc sur lui, cette charmeresse, pour ainsi le dominer et commander en reine à son âme conquise ?

Voilà ce qu'il se demandait.

Il avait beau se dire qu'il aimait Blanche, il se disait aussi qu'il ne haïssait point Thévanne.

Au contraire, le marquis, franc, bon, généreux, avait une nature au plus haut point sympathique vers laquelle il se sentait attiré.

La première effervescence passée, il était surpris de ne plus trouver, au fond de son cœur, l'aversion qu'un rival inspire et il en arrivait à se demander :

— Je n'aime donc pas Blanche d'amour ?

Mais, aussitôt, haussant les épaules :

— Comment l'aimerais-je donc, si ce n'est d'amour ?

C'était cette réflexion qu'il se faisait, lorsque les feuilles du manuscrit de Gilles s'éparpillèrent et s'abattirent autour de lui.

Il les vit, leva la tête au bruit que firent en se cassant, les vitres de la fenêtre, brisées par la rafale, et, comprenant que ces papiers venaient de la chambre du comte, se mit à les ramasser.

Puis il rentra au château et sonna un domestique, par lequel il se proposait de renvoyer sa trouvaille à Gilles, lorsque son regard, étant tombé sur l'une des feuilles, rencontra le nom de Blanche, au milieu d'une phrase écrite par son père dans tout l'emportement de sa passion insensée.

Morgand tressaillit..., pâlit un peu.

A cet instant, le domestique entrait.

— Monsieur a besoin de moi ?

Pierre avait eu le temps de cacher les pages, sans réfléchir à ce qu'il faisait, agissant instinctivement

Il renvoya le domestique.

Resté seul, il murmura :

— C'est impossible, j'ai mal lu... au sortir de cette scène avec Blanche... j'ai revu là son nom... j'ai lu cette protestation d'amour... parce que tout cela répondait à mes pensées... mais j'ai été le jouet de mon imagination...

Il se trouvait seul, dans un petit salon. Blanche, après avoir vu son père, était rentrée chez elle ; quand à Roscoff et à Marguerite, on sait qu'égarés au fond du parc, tout à leurs expansions coupables, à leur amour adultère, ils ne songeaient pas à revenir.

Pierre n'avait donc pas à craindre d'être dérangé.

Il froissait les papiers convulsivement dans ses mains, hésitant toujours, malheureux...

A la fin, il se décida et lut, pâle horriblement, tout tremblant, une sueur d'angoisse au front, une moiteur d'épouvante dans le creux des mains, — il avait reconnu tout de suite l'écriture du comte, — il lut l'abominable révélation de ce qu'il prenait pour l'amour incestueux d'un père pour sa fille.

Ces pages étaient des plus précises. Elles ne pouvaient laisser de doutes. Le hasard avait bien fait les choses. L'une d'elles disait :

« Tout le monde autour de moi s'imagine que je la hais et que je reporte uniquement sur Maurice d'affection que je devrais répartir sur mes deux enfants ! »

(A suivre)